CONSEIL MUNICIPAL - EXTRAIT DU REGISTRE Séance du Mercredi 6 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le six Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal: 19

- Présents: 15

<u>Date de la convocation</u>: 29 Février 2024

Date d'affichage :

29 Février 2024

Présents: M. MAGNOUX Alain, Maire, M. BLANCFENE Jean-Pierre, Mme GRUET Paulette, M. FRUITIER Gérard, Mme COLOMBE Maud, M. LESUEUR Michel, , M. GAILLARD Gilles, Mme LEFEBVRE Nadège, M. BEAUVISAGE Francis, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. CHARDIN Ludovic, Mme MUSEMAQUE Patricia, Mme FAUQUEUX Oriana, M. LUCIEN Alexandre, M. POP

v asile

Absents excusés: Excusée ayant donné procuration: Mme MOREL Anita à Mme FAUQUEUX Oriana

Excusés: M. MEULINS Didier, Mme HOUSSAIS Muriel

Absente: Mme KITOUS Zelda

A été nommé secrétaire : M. CHARDIN Ludovic

ORDRE DU JOUR

- Modalité de la concertation relative à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Acquisition foncière
- Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local des territoires de l'Oise (EPFLO) sur le territoire de la commune de LACHAPELLE AUX POTS Opération dite "route d'Armentières"

- Modalité de la concertation relative à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (réf : 2024 D01) approuvée

Définit les modalités de la concertation pour les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables A l'unanimité des membres présents - pour : 16 - contre : 0 - abstentions : 0

- Acquisition foncière (réf : 2024_D02) approuvée

Précise le prix d'acquisition par la commune des parcelles AD 381et AD 379

Monsieur Francis BEAUVISAGE a voté contre

A la majorité des membres présents - pour : 15 - contre : 1 - abstentions : 0

- Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local des territoires de l'Oise (EPFLO) sur le territoire de la commune de LACHAPELLE AUX POTS - Opération dite "route d'Armentières" (réf : 2024 D03) approuvée

Accepte le portage foncier de l'EPFLO, via la Communauté de Communes du Pays de Bray pour l'acquisition du cabinet médical sis 02 route d'Armentières.

A l'unanimité des membres présents - pour : 16 - contre : 0 - abstentions : 0

Pour copie conforme : En mairie, le 8 Mars 2024

